



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24

Email : contact@dalhunden.fr

PROCÈS-VERBAL

de résultat de la consultation écrite relative à l'affectation à donner au produit de la location de la chasse de la commune de DRUSENHEIM pour la période 2024-2033

VU le Code de l'environnement et notamment son article L429-13 ;

VU le cahier des charge type de location des chasses communales période 2024-2033 approuvé par arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 12 juin 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023-04-31 du 14 avril 2023, par laquelle la Commune de Dalhunden a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période 2024-2033.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| a) nombre des propriétaires du ban communal consulté : | 317 |
| b) nombre des propriétaires exprimés : | 218 |
| c) superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse : | 521 ha 45 a 00 ca |
| d) nombre des propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au profit de la commune : | 215 |
| e) contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires visés au d) : | 500 ha 15 a 15 ca |

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

215 propriétaires, possédant au total 500 ha 15 a 15 ca

CONSIDÉRANT que le décompte fait apparaître que plus de deux tiers des propriétaires représentant plus de deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune, il est convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la commune.

Fait à Dalhunden, le 26/09/2023

Le Maire
Michel Deggoursy

